

Royaume du Maroc
Département des Eaux et Forêts et de la Lutte
Contre de la Désertification

Second séminaire sur les antilopes sahélo-sahariennes

Agadir du 1-5 Mai 2003

Rapport national

Sommaire

Introduction	1
I- Statut actuel de conservation des antilopes sahélo-sahariennes et leurs habitats naturels	2
1.1 Statut de conservation des ASS	2
1.2 Etat de conservation des habitats naturels des ASS	8
II- Evaluation de la situation des aires protégées du Maroc	9
2.1 Projets en cours	10
2.2 Etudes réalisées ou en cours	12
III - Mesures de protection des ASS et /ou de leurs habitats	13
3.1 Actions entreprises	13
3.2 Progrès réalisés depuis Djerba 98	14
IV - Besoins prioritaires pour la conservation et la restauration des ASS	16

Introduction

Le Maroc est l'un des pays les plus originaux de la région de l'Afrique du Nord du point de vue géographique, climatique et écologique et, par voie de conséquence, parmi les plus intéressants sur les plans biologique et biogéographique. La combinaison de tous ces facteurs a été à l'origine d'une grande diversité des écosystèmes naturels (39) plaçant le Maroc au 2^{ième} rang après l'Anatolie au niveau du bassin méditerranéen.

Conscient de l'importance de cette richesse, le Maroc a depuis les années trente élaboré une législation sur les parcs nationaux, améliorant ainsi son arsenal juridique notamment en matière de conservation des forêts, des ressources cynégétiques et piscicoles.

Cependant, cette richesse naturelle exceptionnelle est soumise, depuis plusieurs décennies à la pression croissante d'une société en plein développement, amplifiée par des périodes de sécheresse longues et répétées. La conséquence en est la fragilisation et l'appauvrissement des écosystèmes naturels induisant la raréfaction, voire même la disparition d'espèces animales et végétales.

Les espèces d'antilopes sahélo-sahariennes n'échappent pas à ce constat. Elles ont subi une forte régression au point d'assister à la disparition complète des deux antilopes Oryx et addax, qui naguère étaient répandues dans l'ensemble des régions présahariennes. La gazelle dama qui colonisait les territoires à partir des contreforts du versant sud de l'Anti-Atlas occidental, jusqu'au sud du Sahara n'est plus signalée actuellement dans son aire de répartition. La gazelle de cuvier a subi, quant à elle, une forte régression depuis les années 50 et ce malgré l'interdiction de sa chasse. Elle se maintient actuellement sous forme de très petits groupes. Seule la gazelle dorcas présente encore des populations viables qui se sont cantonnées dans des régions relativement reculées.

Face à cette situation, le Département des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification a élaboré en 1996 un Plan Directeur des Aires Protégées (PDAP) visant, entre autres, la sauvegarde et la conservation des espèces et leurs habitats, conformément aux recommandations de la convention sur la diversité biologique (Rio 1992). Cette stratégie s'articule autour de la mise en place d'un réseau d'aires protégées constitué de 154 Sites d'intérêt biologique et écologique dont 8 parcs nationaux, embrassant l'ensemble des écosystèmes naturels du pays.

I- Statut actuel de conservation des antilopes sahélo-sahariennes (ASS) et leurs habitats naturels

1.1 Statut de conservation des ASS

La pression humaine sur les ressources naturelles, combinée à des périodes de sécheresse récurrentes et assez longues ont profondément affecté la grande faune d'une manière générale, et les antilopes sahélo-sahariennes, en particulier. De nombreuses espèces de ce patrimoine faunistique ont subi une forte régression et deviennent de plus en plus rares ; certaines d'entre elles ont complètement disparu. Il s'agit particulièrement de l'antilope addax, l'oryx et la gazelle dama. D'autres sont devenues rares et sont actuellement protégées, c'est le cas de la gazelle dorcas et de la gazelle de cuvier.

Afin de réhabiliter et renforcer les populations de ces antilopes, Le Département des Eaux et Forêts a entamé, depuis les années 90, un programme national de réintroduction de la grande faune avec l'assistance de la coopération technique maroco-allemande. Ce programme, dont l'objectif global étant la gestion durable des ressources naturelles, vise entre autres :

- Le retour des espèces disparues dans notre pays (oryx, addax et dama mhorra) dans leur biotopes d'origine ;
- la redistribution des espèces sur des régions géographiques d'où elles ont disparu (gazelles de cuvier et dorcas) ;
- la création de pools génétiques pour alimenter les aires protégées et améliorer la biodiversité du pays.

1.1.1 La gazelle dorcas (*Gazella dorcas*)

Depuis les années 50, les effectifs de la gazelle dorcas ne cessent de régresser, malgré l'interdiction de sa chasse. La surexploitation de ses effectifs n'ont cessé de diminuer, en raison de multiples facteurs d'ordre anthropique, écologique et climatique. La surexploitation des ressources naturelles, la conquête de l'espace par les activités agricoles intensives et la fragilisation des écosystèmes par des périodes de sécheresse longues et répétées ont été à l'origine du déclin des effectifs.

1.1.1.1 Aire de répartition historique

In situ, l'espèce s'est considérablement raréfiée, sous l'effet de plusieurs facteurs dont le plus important est la dégradation de ses habitats. Jadis, l'espèce colonisait les quatre grandes régions suivantes :

- Les plaines atlantiques (Gharb, Chaouia, Haouz, Tadla)
- Les steppes de l'oriental
- Les plaines du Souss
- Le sud saharien

1. 1.1.2 Aire de répartition actuelle

L'aire de distribution de la gazelle dorcas se présente actuellement comme suit :

- Dans les plaines atlantiques, l'espèce a disparu de la région du Gharb, de Chaouia et de Tadla. Elle s'est maintenue à l'état sauvage dans la région du Haouz jusqu'au début des années 60. Depuis lors, elle a été mise en semi captivité dans la réserve de M'SABIH TALAA (Sidi Chiker, province de Safi). Son effectif est estimé à 300 individus.
- Dans les steppes de l'oriental, l'espèce est devenue rarissime et semble au bord de l'extinction. un effectif, estimé entre 20 à 50 animaux, se maintient dans les régions de Missouri et de Figuig.
- Dans les plaines du Souss, l'espèce n'est plus signalée et semble avoir disparu depuis 1989.
- Dans , les versants sud du Haut Atlas, l'espèce a énormément régressé. Quelques individus s'y maintiennent à l'Est de Ouarzazate, et dans la province d'Errachidia où une population de neuf animaux ont été mis en semis-captivité dans la réserve d'El Kheng.
- Dans le sud saharien, des populations reliques sont signalées entre Assa-Zag et Dakhla avec une forte concentration à Safiya (Parc National de Dakhla).

1. 1.1.3 Estimation des populations sauvages in situ

Actuellement l'espèce se maintient dans certaines régions du pays, mais en effectifs très réduits. Son aire de répartition a considérablement régressée. Les estimations des populations sauvages in situ sont basées sur les travaux de F.Cuzin, 1996, le plan directeur des aires protégées du Maroc (1996) et les observations faites par le personnel forestier de terrain :

- Les steppes de l'oriental : 60 -100 individus vivent dans le SIBE de jbel krouz à l'ouest de Figuig. Dans le SIBE de chekhar l'espèce est présente en effectif réduit.
- Les plaines atlantiques : l'espèce a disparu, et se trouve en semi-captivité dans la réserve de M'sabih Tlâa (plaine du Haouz), avec un effectif de 300 animaux.
- Les plaines du Souss , de l'Anti Atlas occidental, l'espèce n'est plus signalée. Dans les piémonts des versants sud du haut atlas l'espèce est présente dans les régions d'Iriki (Zagora : 20 individus) et de Ouarzazate -Tafilalet (30 individus).
- Le sud saharien : 40 individus sont signalés dans la région de Tata. Le même effectif est estimé par Cuzin (2003) dans la région du Parc National du Bas Draa.
- Les concentrations les plus importantes (environ 600 individus) sont signalées dans la région de Safyia (parc national de Dakhla) au sud ouest du sahara.

L'espèce se maintient en effectifs très réduits dans les régions de Smara , Zemour, Bir Anzarane.

Ainsi, l'effectif global des populations sauvages in-situ de gazelle dorcas est de l'ordre de 790 individus répartis en deux grands ensembles à savoir :

La partie située au nord de Draa : 190 individus

La partie au sud du Draa : 600 individus

1.1.1.4 Estimation des populations en semi captivité et en captivité (Parc Zoologique)

Pour rétablir les espèces sahélo-sahariennes dans leur ancienne aire de répartition, leur conservation en semi -captivité s'avère indispensable.

Ainsi, dans le cadre de la stratégie adoptée par le Maroc pour la réhabilitation de l'espèce et de ses habitats, dix (10) réserves ont été mises en place. Le tableau, ci-après, en donne la localisation, les effectifs et la superficie.

Réserves/ Parc.zoologique	Superficie ha	Effectifs actuels	Origine des animaux	
			Sauvage	Semi- captivité
R. de Msabih Talaâ	1987	300	+	-
R. d'El kheng / Errachidia	600	35	+	-
R.Royale de R'mila	500	300	-	+
R .Royale (Agadir)	2000	150	-	+
Domaine royal de bouznika	400	300	+	
R.de Bouacilla /KHouribga	300	120	-	+
R.de jbilet / El Kalaâ	280	124	-	+
R. d'Injil / Boulemane	250	95	-	+
R. Rokaein(P.N.Souss-Massa)	1000	250	-	+
R.Arouais (P.N.Souss-Massa)	1000	260	-	+
Parc zoologique national de Rabat	--	76	-	+
Total	8327	1910	-	-

Ainsi, l'effectif en semi -captivité et en captivité (zoo) est estimé à **1910 animaux** dont le quart au niveau du parc national de Souss-Massa.

1.1.1.5 Effectif global de la gazelle dorcas

A l'échelle nationale, l'estimation actuelle des populations de gazelles dorcas s'élève à **2700 individus** repartis selon leur statut de conservation comme suit :

- **Populations sauvages in situ** : **790**
- **Populations en semi-captivité et ex-situ** : **1910**

1.1.2 La gazelle de cuvier (*Gazella cuvieri*)

A l'état sauvage, l'espèce est présente en effectifs très réduits comparativement à la gazelle dorcas.

1.1.2.1 Aire de répartition historique

Jadis, l'espèce peuplait l'ensemble des régions de collines et de moyennes montagnes. Actuellement, son aire de répartition s'est considérablement réduite.

1.1.2.2 Aire de répartition actuelle des populations sauvages

L'espèce se maintient, sous forme de petites populations résiduelles dans les régions suivantes :

- Le versant sud -est du moyen atlas oriental ;
- Les steppes à alfa de la moyenne Moulouya ;
- Les versants ouest et sud du haut atlas occidental ;
- Le versant sud du haut atlas central et oriental ;
- L'Anti Atlas occidental

1.1.2.3 Estimation actuelle des populations sauvages in situ

L'effectif des populations sauvages in situ est estimé selon les dernières observations à **plus de 205 individus**, répartis comme suit :

Régions	Effectifs
Oriental (Jbel Krouz)	60 individus
Versant sud du Haut atlas : (zone de bouazmou, assal et Tan)	Plus de 15 individus
Région de Tata	20 individus
Région du P.N. du Bas.Draa	plus de 60 individus
Région de Taroudant -Aoulouz et Tiznit	50 individus

1.1.2.4 Estimation des populations en semi -captivité et en captivité (zoo)

Réserve	Superficie clôturée (ha)	effectif actuel	Origine des animaux	
			Sauvage	En Captivité
R. Amassine (Haut Atlas central)	1000	9	-	Zoo /Rabat
R. de Tighnest / à Missour	200	35	Local	-
Parc Zoologique National de Rabat (PZN)	-	42	+	-
Total	1200	86		

1.1.2.5 Effectif global de la gazelle de cuvier

Ainsi, l'effectif global des populations de la gazelle de cuvier est estimé à plus de **291 individus** :

Pop. sauvage in situ	:	205
Pop. en semi-captivité	:	44
Pop. du PZN (Rabat)	:	42

1.1.3. La gazelle Dama Mhorr (*Gazella dama Mhorr*)

Cette antilope semble avoir disparu de tout le territoire du Maroc depuis les années 1960. Cette disparition est due incontestablement au dérangement et à une intensification de la chasse, utilisant des armes modernes et des véhicules tout terrain.

En 1969, la capture de dix sept animaux a été réalisée dans la Séguet El Hamra, pour créer un troupeau captif près d'Almería, en Espagne, à qui revient le mérite pour la constitution de la population captive mondiale vivant aujourd'hui dans les Zoos et réserves clôturées.

Pour contribuer à la sauvegarde de cette espèce, un programme de sa réintroduction a été réalisée dans la réserve de faune de Rmila (Marrakech) en 1992 et dans le parc national de Souss-Massa en 1994.

L'effectif mondial de cette espèce ne dépasse guère 200. Le Maroc en dispose grâce à ce programme de réintroduction, de 69 animaux (60 au niveau de la réserve de Rmila et 9 au Parc National de Souss-Massa).

1.1.4 L'Addax (*Addax nasomaculatus*)

Cette espèce endémique du Sahara, a peuplé autrefois les régions les plus sahariennes du Maroc. Il est le seul herbivore capable de survivre dans des milieux et des contextes extrêmes, et à ce titre il représente une richesse biologique et un capital génétique inestimables.

Afin de permettre le retour de cette espèce au Maroc, un programme de sa réintroduction a été entamé en 1995 dans le parc national de Souss-Massa dans une réserve clôturée de 2000 ha. Les animaux sont issus de 16 zoos européens.

Le parc national de Souss-Massa abrite, actuellement, plus de 170 addax constituant un troupeau de base devant assurer le repeuplement des régions sahariennes où l'espèce vivait autrefois (parcs nationaux de Dakhla et Iriki).

1.1.5 Oryx Algazelle (*Oryx dammah*) :

Cette antilope endémique du Sahara, a peuplé, jusqu'au siècle dernier, les régions steppiques, pré-sahariennes et sahariennes au sud de l'Atlas. Jusqu'à 1956, un troupeau d'une trentaine d'oryx existait encore dans la région de Seguiet El Hamra.

Sa réintroduction dans le parc national de Souss-Massa constitue une opportunité remarquable pour sa sauvegarde.

1.1.6 Evolution des effectifs des espèces réintroduites 1992-2003

espèce	SIBE et sup (ha)	Sup. (ha)	1992	1993	1994	1995	1996	1998	2003
gazelle Dama Mhorr	R. Rmila	500	6*	8	13	14	16	23	60
	P.N. S.M	2000	-	-	8*	8	9	21	9
Addax	P.N. S.M	2000	-	-	24	51* *25	54	>120	170
Oryx Algazelle	PN. S.M	2000	-	-		5*	5	35	90

* : Effectif de départ réintroduit

1.2 Etat de conservation des habitats naturels des ASS

Les habitats actuels liés aux antilopes sahélo-sahariennes du Maroc sont très variés, de par leur situation géographique, leur degré de continentalité, leur bioclimat, leur altitude et relief. En dehors des parcs et réserves ces milieux naturels sont généralement sur-exploités (surpâturage et développement de l'agriculture sur les terres marginales). En effet, l'étude nationale sur les aires protégées (1996) a révélé qu'un tiers des écosystèmes est très dégradé et en voie de disparition sur le court terme, si des mesures ne sont pas prises pour leur conservation.

En dépit de cet état de dégradation, il reste encore des habitats naturels dont l'état de conservation permet d'assurer la protection et la réhabilitation de ces espèces.

Vu l'étendue très vaste de l'aire distribution de ces antilope (gazelle dorcas et gazelle de cuvier), il serait difficile de donner plus de détail sur cet aspect de conservation au niveau de l'ensemble de leurs habitats. Le tableau ci-après esquisse la situation actuelle au niveau des SIBEs identifiés par l'étude précitée.

Etat de conservation des habitats naturels des ASS

Eco-régions	SIBE	Etat de conservation	A.S.S concernées	
			G.Do	G.Cu
Plaines atlantiques	SIBE M sabih Talaa	<ul style="list-style-type: none"> Acacia gummifera assez bien conservé 	+	
Steppes de l'oriental	chakhar	<ul style="list-style-type: none"> Ecosystèmes à base de Thuya relativement dégradé 	+	
	Bounasser	<ul style="list-style-type: none"> Ecosystèmes très dégradé 		+
	Lala Chafia	<ul style="list-style-type: none"> Tétraclinaie dégradée Steppa alfa assez bien conservée 	+	
Plaine de Souss	Parc N. S. Massa	<ul style="list-style-type: none"> Ecosystème à steppe littorale très dégradée Nappes d'euphorbe assez bien conservées 	+	+
	SIBE Admine	<ul style="list-style-type: none"> Agraneraie assez bien conservée 	+	

Régions Sahariennes	P.N.Dakhla	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ecosystèmes à acacia raddiana assez bien conservé ou peu dégradé dans les Tafilalt , moyen Draa. Très bien conservé dans le Bas Draa. ▪ Ecosystème, localement assez bien conservé au niveau de la région de Dakhla. Il est très dégradé ou déperissant par endroit ailleurs. 	+	
	E I Kheng		+	
	Oued Mird,		+	
	Mssissi		+	
	Merzouga		+	
	P.N.Iriki		+	
	Jbel Kouz		+	+
	PN. Bas Draa		+	+
	Khnifis		+	
	Jbel kest			
	Oued Tighzer		+	
	Ait Assmama		+	
	Tafangoult		+	
	Kharouba			+
Ait oumribet	+	+		
Imaouan	+			
Ouarziz de Tissint	+	+		

II- Evaluation de la situation des aires protégées du Maroc

Du fait de la dégradation des ressources naturelles, en général, et des habitats de la faune sauvage, en particulier, le Maroc a entrepris un ensemble de mesures pour concrétiser la réhabilitation des habitats et des espèces de faune menacées. Ces mesures portent, entre autres, sur la mise en œuvre du plan directeur des aires protégées ayant identifié un réseau de 154 SIBE (dont 8 parcs nationaux). S'entendant sur une superficie de plus 2,5 millions ha. Ce réseau couvre des échantillons représentatifs de tous les écosystèmes naturels du pays. Parmi ces SIBE, plus d'une trentaine représente des habitats historiques ou actuelles des espèces sahélo-sahariennes et offrent une opportunité considérable pour leur réhabilitation et réintroduction.

La réhabilitation de ces espèces s'inscrit parfaitement dans les orientations du Département des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification (DEFLCD). Elle vise, entre autres, à favoriser la valorisation de l'espace, au bénéfice de l'ensemble des collectivités locales selon une approche permettant d'assurer l'équilibre nécessaire entre les impératifs sociaux, économiques et environnementaux. Ceci constitue un défi pour les acteurs locaux et interpelle également l'ensemble de la société, à l'échelle nationale et internationale. Dans ce sens, le DEFLCD a entrepris plusieurs projets de conservation et de valorisation des ressources naturelles dans le cadre d'un partenariat, à travers lesquels diverses actions ont été réalisées dans les différents domaines concernant l'aménagement et la gestion des parcs nationaux et réserves, selon une approche participative et avec l'appui des partenaires locaux et internationaux.

2.1 Projets en cours

Projet GEF : " Gestion des aires protégées"

Financé à hauteur de 157 Millions de DH, ce projet intervient dans trois parcs nationaux : Al Hoceima, Haut Atlas Oriental et Toubkal et 10 SIBE dont 8 se trouvent dans l'aire de répartition des antilopes sahelo-sahariennes (G.Dorcas et G.cuvier) .

D'une durée de 6 ans, le projet dont la mise en oeuvre a démarré en 2002, s'articule autour des composantes suivantes :

- (I) renforcement des capacités nationales d'intervention
- (II) mise en œuvre des plans d'aménagement et de gestion des parcs nationaux retenus
- (III) élaboration et mise en œuvre des plans d'aménagement et de gestion des SIBE/réserves
- (IV) sensibilisation et communication.

Projet "Assistance technique à la gestion des ressources naturelles",

Mis en œuvre depuis 1993 avec l'appui de la GTZ et concerne les parcs nationaux de Souss Massa, Toubkal, Tazekka et Bas Draa. C'est dans le cadre de ce projet que le programme de réintroduction des ASS a été entrepris.

Actuellement l'intervention du projet s'articule autour des axes suivants :

- Renforcement institutionnel et juridique des structures chargées de la gestion des aires protégées.
- Etablissement des plans d'action pour les ASS notamment les gazelles dorcas, cuvier et Dama Mhorr.
- Elaboration des stratégies de gestion participative des ressources naturelles
- Développement de partenariat pour la valorisation des parcs concernés avec les ONGs, essentiellement en matière d'éducation relative à l'environnement et l'Ecotourisme.
- Mise en place d'un système de suivi d'impacts

Le projet GEF « Conservation de la Biodiversité Dans le parc national du Bas Draa »

Financé dans le cadre d'un don de 250 000 USD, en vue de procéder aux études de faisabilité préalables à l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'aménagement et de gestion participatif dudit parc.

La conservation in situ des ASS vivant dans le parc (gazelles dorcas et cuvier) est inscrite comme l'une des priorités de mise en œuvre de ce projet.

Projet de "Conservation de la biodiversité par la transhumance dans le versant sud" du haut atlas

D'un montant globale de 9.756.400 de dollars USA cofinancé par le FEM (4.369.400), PNUD (500 000), Etat marocain (4.150.000), le projet se fixe pour objectifs :

- Conception et mise en œuvre des plans intégrés de conservation de la biodiversité et de gestion durable des ressources naturelles;
- Offre d'incitation pour la conservation de la biodiversité par la transhumance ;
- Intégration des questions de biodiversité dans le débat politique aux niveaux provinciaux et national.

Projet « Conservation des écosystèmes des zones humides et côtières de la région Méditerranéenne »

D'un montant global s'élevant à (6.030.193 \$ U.S), le projet a pour principaux buts :

- La contribution à la mise en œuvre d'une politique méditerranéenne de protection de la biodiversité, de gestion durable des zones côtières et humides à travers la mise en réseau d'acteurs, le transfert d'expériences, l'échange d'informations et la formation.
- La mise en œuvre des actions urgentes de conservation de la biodiversité menacée, au moyen de la protection et la gestion de sites pilotes sélectionnés pour l'importance de leur biodiversité, leur variété d'habitats et les menaces dont ils font l'objet.

Le tableau ci-après résume l'ensemble des projets en précisant leurs zones d'intervention et les ASS bénéficiant directement ou indirectement de leur mise en œuvre.

Intitulé du Projet	Partenaires	Aires protégées concernées par les ASS	ASS concernées
Gestion aires protégées	EF, GEF, BM	Toubkal - Haut Atlas Oriental 8 SIBE	G. cuvier
Gestion des Ressources Naturelles	EF, GTZ	P.N Souss Massa, P.N Toubkal, P.N Bas Draa	G. dorcas G.cuvier G. Dama Mhorr Oryx, Addax
Conservation de la Biodiversité Dans le parc national du Bas Draa	EF, GTZ	Parc national du Bas Draa	G. dorcas G. cuvier
Conservation des écosystèmes des zones humides et côtières de la région Méditerranéenne	EF, DE, GEF, FFEM, AFD, PNUD	5 SIBE littoraux	G. dorcas G. cuvier
Conservation de la Biodiversité par la Transhumance dans le versant Sud du Haut Atlas	EF, MADR, GEF, PNUD	La région du Haut Atlas	G. cuvier

2.2 Etudes réalisées ou en cours

Les études sur la protection, la conservation et la réhabilitation de la faune sauvage réalisées ou en cours sont entre autres :

- Etude national sur les aires protégées (DEFLCD, 1996)
- Evaluation de la réhabilitation / réintroductions de la faune sauvage au Maroc (DEFLCD/GTZ , 2002)
- Elaboration du projet de loi relatif aux aires protégées (DEFLCD, 2002)
- Propositions pour un programme national « Gazella dorcas au Maroc (DEFLCD/GTZ, 1998)
- Etude de faisabilité d'un projet de conservation de la biodiversité du parc national du bas Draa (Flore, faune socioéconomique développement institutionnel) ((DEFLCD/ FEM 2000 , en cours)
- Elaboration d'un modèle de système de suivi des impacts des aires protégées (DEFLCD/GTZ 2000)
- Utilisation de « line transect » dans l'estimation des effectifs de gazelles dorcas et les caractéristiques de la population dans la réserve de M'Sabih Tlaa (Marraha, 1996. Annales de Recherches Forestières, Rabat)
- Evaluation des effectifs d'antilopinéés du parc national de Souss Massa (DEFLCD/GTZ, 1998)
- Régime alimentaire de l'antilope Addax en saison sèche et de l'impact sur la végétation dans le PNSM (G. Pariset, ENSAM, 2001)

III - Mesures de protection des ASS et /ou de leurs habitats

3.1 Actions entreprises

Conscient de l'importance des espèces sahelo-sahariennes, le Maroc a entrepris des mesures concrètes visant la conservation et la protection de ces espèces disparues ou devenues rares :

- L'élaboration d'un projet de loi sur les aires protégées qui institue une nouvelle procédure de création basée sur un classement des aires à protéger selon les catégories de l'UICN. Il définit également le mode de gestion de chacune de ces catégories ;
- Le lancement du processus du développement organisationnel au niveau des aires protégées, visant la mise en place d'une structure de gestion appropriée ;
- Renforcement des capacités des unités de gestion des aires protégées (infrastructure de gestion et de contrôle) ;
- Le Lancement de la procédure de création de cinq parcs nationaux dont deux concernés par les ASS : Bas Draa et Haut Atlas Oriental ;
- La mise en œuvre des plans d'aménagement des parcs nationaux de Souss-Massa, Toubkal, Tazekka, Haut Atlas et Al Hoceima ;
- La formation du personnel chargé de la gestion des aires protégées en matière de gestion de la faune sauvage et de ses habitats ;
- la préparation d'une étude sur l'analyse génétique des ASS vivant en captivité ;
- L'évaluation des efforts de réhabilitation et de réintroduction de la faune sauvage dans le pays ;
- La réalisation d'action de réintroduction des ASS disparues du pays (Addax, Oryx et Dama Mhorr) dans le parc national du Souss Massa ;
- Le renforcement du partenariat avec les ONGs œuvrant dans le domaine de la protection de la nature ;
- Le développement de la coopération internationale

3.2 Progrès réalisés depuis Djerba 98

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action élaboré suite à ce séminaire, le Maroc a mis en place des programmes visant à atteindre les objectifs fixés. Les activités y afférentes sont décrites ci-après :

Parc national de Souss-massa (34.000 ha)

- Suivi écologique des populations des espèces : Oryx, Addax , Dama et la
- Elaboration d'un projet de valorisation de la faune sauvage du parc à travers le tourisme de vision ;
- Poursuite des programmes de sensibilisation des communautés locales et des programmes d'éducation relatif à l'environnement ;
- Renforcement des capacités des associations concernées par le parc ;
- Poursuite dans le cadre d'une approche participative des réalisations de micro-projets à caractère d'auto-développement dans la zone du parc pour la diminution de la pression sur les ressources naturelles.

Parc national de Bas Draa (286.000ha)

Vu le rôle actuel et futur de ce parc dans la conservation in situ des populations de gazelles dorcas et de cuvier, le DEFLCD a accordé un intérêt particulier à ce dernier en mettant l'accent sur les aspects institutionnels et le renforcement des capacités de gestion et de contrôle. il s'agit en particulier de :

- l'engagement de la procédure de création du parc en 2002 ;
- la concrétisation du parc par la mise en place de deux unités de gestion et leur dotation en moyens humains et matériels ;
- le lancement de l'étude de faisabilité d'un projet de conservation de la biodiversité dans ledit parc avec l'appui financier et technique de la Banque Mondiale et de la G.T.Z ;
- la formation du personnel chargé de la gestion ;
- l'engagement des actions de sensibilisation entreprises avec la population, les élus et les autorités administratives.

Les SIBE de Jbel krouz et Bounacer

La mise en place et l'élaboration des plans d'aménagement des deux SIBE sont prévus dans le cadre du programme d'action du projet GEF cité préalablement. Ces actions portent, entre autres, sur :

- le renforcement des capacités des unités de gestion des ces sites ;
- la mise en place de l'infrastructure de gestion et de contrôle ;
- des travaux de régénération de la flore pour la réhabilitation de l'habitat,
- la construction d'un centre d'information à Bouarfa.

Le parc national de Dakhla (1 000 000 ha)

Le parc présente des habitats arides et sahariens favorables à la conservation de la plus importante population de gazelles dorcas du Maroc (environ 600). De même qu'il présente un milieu favorable pour la réhabilitation des ASS.

La mise en œuvre de son plan d'aménagement reste, cependant, tributaire de la disponibilité des moyens humains et financier en rapport avec l'immensité du territoire.

Autres réserves

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif 1 du plan d'action élaboré suite au séminaire de Jerba (Tunisie), le DEFLCD a entrepris des actions de réhabilitation des ASS au niveau de certains SIBE, jugés favorables pour la consolidation et le renforcement des populations des gazelles de cuvier et dorcas. Le tableau, ci-après en donne la liste, la superficie ainsi que l'espèce concernée.

Réserve intitulée	Sup. en ha	espèce	Date d'établissement
Bouacilla (Khouribga)	300	G. dorcas	Fin 98
Jbilet (El Kalaâ)	280	G. dorcas	125
Injil (Bouleman)	250	G. dorcas	98
Imin'Tanout (Chechaoua)	200	G. dorcas	en cours
Azrou Akachar à Taza	240	G.Cuvier	en cours
Tirnest à Missouri	200	G.Cuvier	2001
Total	1470	-	-

IV - Besoins prioritaires pour la conservation et la restauration des ASS

Devant l'ampleur de la dégradation des habitats de ces espèces, les besoins prioritaires qui se font sentir peuvent être esquissés comme suit :

- **Amélioration de l'état des réserves existantes** : à travers leur aménagement pour une amélioration de la reproduction ; la réhabilitation ou l'achèvement des clôtures existantes ; l'extension des réserves de M'sabih Talaa (province de Safi) de El Kheng (province d'Errachidia) ainsi que celles de Rowais et Rokeine au niveau du parc national du Souss Massa ; la création des points d'eau et le suivi vétérinaire ;
- **Assistance technique et financière** : pour la poursuite de la mise en œuvre du plan directeur des aires protégées notamment en ce qui concerne l'élaboration et l'exécution des plans d'aménagement ;
- **Mise en place d'un système d'inventaire et de suivi** des populations sauvages de gazelles dorcas et de cuvier au niveau du pays ;
- **Mise en place d'un système approprié de régulation** des effectifs de la gazelle dorcas dans les réserves connaissant une surcharge ;
- **Renforcement des capacités** des unités de gestion à travers l'équipement et les infrastructures de base nécessaires à la gestion des sites concernés ;
- **Formation du personnel technique** chargé de la gestion des aires protégées axée particulièrement sur les volets suivi et inventaire de ces espèces.